

Département du
TARN
Arrondissement
ALBI
Canton
ALBI SUD

DELIBERATION
du Centre Communal d'Action Sociale du SEQUESTRE
D22030CCAS
Séance du 15 décembre 2022 à 20 heures 30

Ce jour d'aujourd'hui le quinze décembre de l'an deux mille vingt-deux à 20h30
Le bureau réuni dans le lieu ordinaire de ses séances :

Date de la Convocation
Le 6 décembre 2022

Date d'Affichage
Le 6 décembre 2022

Date de mise en ligne
de la délibération :
Le 19 décembre 2022

Présents :

Membres élus : Gérard POUJADE, Maire, Président du CCAS,
Agnès BRU : Maire Adjointe, Vice-Présidente du CCAS, Alexis BRU, Marie-Thérèse
FRAYSSINET, Sophie GRIMAUD ESCORISA, Céline TAFELSKI, Bruno VICTORIA

Membres nommés : Michèle CARMEL, Anne-Laure GRILLOT, Françoise HURET,
Gérard HERNANDEZ, Boualem MEGUENNI,

Nombre de Conseillers : 13	Abstentions : 0
Présents : 12	Vote pour : 12
Votants : 12	Vote contre : 0

Absents excusés : Francis SERVAIS

Secrétaire : Sophie GRIMAUD ESCORISA

Objet de la délibération : Acceptation de dons

La Vice-Présidente explique que, lors du repas des seniors du 10 décembre dernier, des dons ont été faits pour l'acquisition d'objets de décoration sur le thème de Noël réalisés par l'association Familles Rurales. Il s'avère que l'association souhaite remettre au Centre Communal d'Action Sociale la totalité de la somme reçue à cette occasion soit 65 euros.

**Le Conseil d'administration du CCAS, après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité d'accepter le don de 65 euros remis par l'association communale Familles Rurales.**

Cette somme sera affectée au chapitre 77, article 7713 (libéralités perçues) du budget 2022 du CCAS.

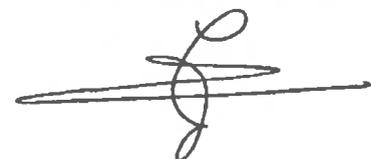
Certifié conforme au Registre
Fait au SEQUESTRE le 15 décembre 2022

Le Président,

Gérard POUJADE



**La secrétaire de séance,
Sophie GRIMAUD ESCORISA**



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture ou de sa publication /notification.

